



Votre sortie du service HAD

La durée d'hospitalisation est limitée dans le temps et révisable en fonction de l'évolution de votre état de santé.

Elle est validée par votre médecin traitant et le médecin coordinateur de l'équipe HAD.

Les relais sont organisés par l'équipe de l'HAD.

L'HAD est une hospitalisation à part entière qui permet d'assurer, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés en associant le médecin hospitalier, le médecin traitant et tous les professionnels paramédicaux et sociaux.

L'HAD concerne les malades de tous âges, atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables, qui en l'absence de prise en charge HAD seraient hospitalisés en établissement de santé avec hébergement.

La complexité, la durée et la fréquence des actes les différencient des soins habituellement dispensés à domicile.

Possibilité d'intervention en EHPAD.



Centre Hospitalier
LANNION-TRESTEL

Hospitalisation à domicile (HAD)

Un trait d'union entre l'hôpital
et votre domicile

Centre Hospitalier Lannion-Trestel
HAD
BP 70 348
22303 LANNION Cedex
Tél : 02.96.05.70.15 (de 8h00 à 17h30)
Fax : 02.96.05.72.16.
Mél : sec-had@ch-lannion.fr

L'équipe HAD :

- médecin coordinateur
- cadre de santé
- infirmières coordinatrices
- assistante de service social
- aides-soignant(e)s
- secrétaire
- psychologue



HAD



Hôpital :

Soins d'hygiène,
Coordination,
Accompagnement
social et psychologique,
Pharmacie, Matériel
pour les soins infirmiers
et traitement médical

**Le patient
au coeur
du dispositif**

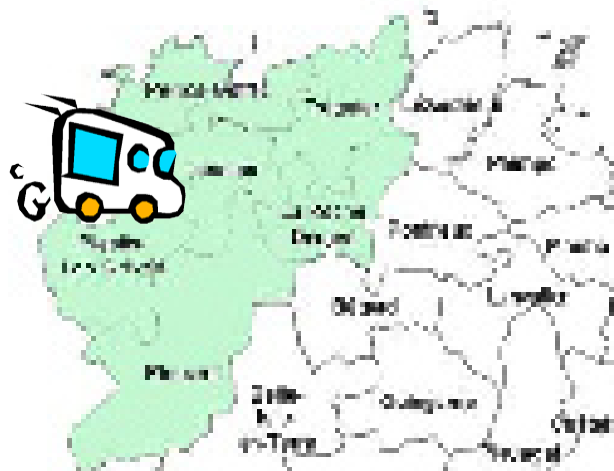
Professionnels libéraux :

Médecin traitant
Infirmiers libéraux,
kinésithérapeutes, etc.



Entourage

Nous intervenons sur les cantons de Lannion, Perros-Guirec, Plestin Les Grèves, Tréguier.



Votre admission en HAD

Elle a été demandée, avec votre accord, soit par votre médecin traitant, soit par un praticien hospitalier. Elle est validée par le médecin coordinateur de l'HAD dès lors que les soins sont compatibles avec le domicile. Votre admission à domicile peut se faire dans les 24 à 48 heures si tous les partenaires sont d'accord, en semaine.

L'organisation de vos soins avec l'HAD

La coordination de vos soins est réalisée par le médecin et les infirmières de l'HAD qui organisent les interventions avec les professionnels libéraux. Une astreinte téléphonique est assurée 24h/24 par les infirmières.

Ce qui ne change pas...

Votre médecin traitant référent continue à vous suivre en collaboration avec les infirmiers libéraux, les kinésithérapeutes...

Les services mis en place comme le portage de repas ou l'aide-ménagère sont maintenus.

Ce qui change...

→ Des aides soignant(e)s de l'HAD se déplacent à votre domicile pour effectuer des soins d'hygiène et de confort. Nous vous fournissons le matériel médical nécessaire à vos soins et les médicaments, délivrés par la pharmacie de l'hôpital, sont livrés à votre domicile par nos soins tout au long de la prise en charge.

→ Si besoin, l'assistante sociale de l'HAD se déplace à votre domicile pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches si besoin.

→ Une psychologue peut également intervenir à votre domicile ainsi qu'une ergothérapeute et une diététicienne.

Les frais liés aux prescriptions en rapport avec votre état de santé (examens, honoraires médicaux et para-médicaux, transports sanitaires) sont pris en charge par l'HAD.

